

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Lundi le 20 novembre 2023
À compter de 17 h 49
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Héloïse Bélanger

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Camille Plamondon

Greffière

Christian Schryburt

Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2023-632

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

1.2

Adoption de
l'ordre du jour

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2023-633

7.1

Embauche
d'un agent
aux ressources
humaines -
Service des
ressources
humaines

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE Mme Geneviève Filion, soit et est nommée au poste d'agente aux ressources humaines au sein du Service des ressources humaines de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 4 décembre 2023.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2023-634

7.2

Embauche
d'un
mécanicien -
Service des
travaux publics,
parcs et
bâtiments

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE M. Samuel Denault soit et est nommé au poste de mécanicien au sein du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, à compter du 4 décembre 2023.

Son salaire se situera à l'échelon 5 de la classe 34 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Ste-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2023-635

ATTENDU la résolution numéro 2023-629 par laquelle le conseil municipal accordait à la Fondation du Collège Lionel-Groulx la permission de tenir un barrage routier, le mercredi 22 novembre, entre midi et 14 h, dans le but d'offrir des paniers de Noël aux élèves du Collège dans le besoin, aux intersections suivantes :

- Duquet/du Séminaire ;
- Ducharme/Duquet - provenant du boulevard du Curé-Labelle et doivent tourner à gauche ;
- Chanoine-Lionel-Groulx/Duquet - provenant de la rue Vaillancourt et tournent à gauche ;
- Saint-Louis/Ducharme - provenant de Côte-Saint-Louis et tournent à gauche à Ducharme ou vers Chanoine-Lionel-Groulx ;
- Chanoine-Lionel-Groulx et Saint-Louis et doivent tourner à gauche ou à droite ;

ATTENDU QU'en raison des journées de grèves annoncées, l'évènement doit être reporté ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier, le mercredi 29 novembre, entre midi et 14 h, dans le but d'offrir des paniers de Noël aux élèves du Collège dans le besoin, aux intersections ci-dessus mentionnées ;
- QU'ainsi, la résolution 2023-629 soit et est amendée afin que la date du 22 novembre 2023 soit remplacée par celle du 29 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

12.1

Guignolée de la Fondation du Collège Lionel-Groulx - autorisation de barrages routiers - correction à la résolution 2023-629

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2023-636

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

15.1

Levée de la séance

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 17 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

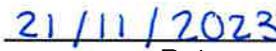
Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date



M^e Camille Plamondon
Greffière de la Ville



21/11/2023
Date

COPIE VIDIMÉE



GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE



21/11/2023
DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER